**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mercredi 09 octobre 2024**

**Date de la convocation : jeudi 03 octobre 2024**

L’an deux mil vingt et quatre, le mercredi 9 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d’ERGNIES.

**Présents :** Monsieur Damien BRIET, Monsieur Philippe PLANQUART, Monsieur François RICAUD, Monsieur Dominique RIBEIRO, Monsieur Philippe PRANGER, Madame Miriane TETART

**Absents Excusés :** Madame Louise LICTEVOUT

**Absent :** NORMAND Benoît, Monsieur Jean-Luc HERBERT

**Secrétaire de séance :** François RICAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h08.

**Validation du PV de la séance du 05 juin 2024**

Monsieur le Maire signale l’oubli de la demande de subvention au fonds vert concernant le remplacement des portes et des fenêtres de la salle des fêtes et demande à ce que cela soit rectifié

Accepté à l'unanimité.

Après acceptation du PV de la précédente séance, monsieur le Maire propose de passer à l’ordre du jour

**Délibération autorisant le Maire à conclure la convention d’adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Somme**

Le Conseil à l’unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention

**Délibération acceptant le groupement de commande de la voirie de la Communauté de communes du Ponthieu Marquenterre actant la sortie et l’entrée de nouvelles communes**

Le Conseil à l’unanimité accepte

**Délibération portant sur l’autorisation de demande subvention pour la plantation de haies**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va réaliser des devis pour la plantation de haies dans la commune et requiert l’autorisation

Approuvé à l'unanimité.

**Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil que la Fibre optique arrive dans le village à compter du 1er novembre. Il n’y a pas d’opérateurs dédiés et chacun est libre de souscrire avec l’opérateur de son choix.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur RICAUD afin de présenter le PLUIH

Rappel de ce qu’est un PLUIH

Le PLUiH est un document d’urbanisme qui permet de planifier le développement et l’aménagement du territoire à l’échelle des 71 communes de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM).

Le PLUiH est un **document « 2 en 1 »**qui associe et assure la cohérence de deux documents :

* **Le PLUi**(Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) qui guide l’évolution du territoire en matière d’urbanisme et fixe les règles qui s’imposent aux autorisations d’urbanisme ;
* **Le PLH**(Programme Local de l’Habitat) qui définit la stratégie en matière d’habitat pour répondre aux besoins des habitants et détermine les actions à mener en visant à construire et/ou à réhabiliter les logements.

 Présentation du diagnostic foncier établi lors des ateliers thématiques.

Un rendez-vous sera fixé avec la CCPM afin de répondre à toutes les interrogations concernant le foncier mobilisable.

Un questionnaire peut être rempli via internet et en accessibilité direct via un lien soit sur le site de la CCPM ou sur le site de la commune d’Ergnies.

**Organisation de la fête du village**

Il est proposé que

2 tickets par jour seront donnés aux enfants de la commune de moins de 15 ans le samedi 19 et dimanche 20 octobre 2024

200 chouquettes seront commandées à la boulangerie Lhermitte de Saint Riquier

Des tartes, du chocolat chaud ainsi que des jus de fruit (le tout commandé chez E.Leclerc à Pont Rémy et Pasquier à Vron.) seront offerts le dimanche à partir de 15h00

Un jeu de grenouille sera loué à Long à l’association « Une Somme de Jeux » sise à Long et un concours du meilleur joueur du jeu de grenouille sera organisé

Récompenses

Adulte (+18 ans) : une coupe et une boîte de friandises

Enfant (– de 18 ans) : une coupe et une boîte de friandises

A prendre chez E. Leclerc ou Décathlon

A l’unanimité

**Délibération pour le manège**

Vu l’organisation de la fête de village annuelle d’Ergnies le 19 et 20 octobre et la présence historique d'un manège, considérant que le manège habituel, comportant une vingtaine de sujets, ne pourra être présent cette année et qu'un remplaçant est prévu sans que nous ayons à ce jour la connaissance exacte de la taille et des caractéristiques de l'attraction proposée, il est nécessaire d’adapter la tarification de l’emplacement en fonction de la taille du manège proposé.

Le Conseil municipal décide que le tarif de l’emplacement réservé au manège sera ajusté en fonction de la capacité et de la taille de l'attraction. La tarification sera basée sur le nombre de sujets du manège ou toute autre caractéristique objective permettant d’évaluer l’espace nécessaire à son installation.

Le tarif sera fixé selon les critères suivants :

* Pour un manège de taille égale à l’année dernière 275,00€.
* Pour un manège plus petit 120€.

Toute demande spécifique liée à l’utilisation d’énergie ou d’espace supplémentaire sera également prise en compte pour ajuster le tarif. »

Le Maire ou son représentant est autorisé à ajuster la tarification après concertation avec l’exploitant du manège, dans le cas où des caractéristiques spécifiques justifieraient une adaptation des conditions d’installation ou de tarification.

Cette délibération prendra effet immédiatement et sera valable pour l’organisation de la fête de village de l’année en cours.

Le Conseil adopte à l’unanimité

**Organisation de Noël**

La journée consacrée à Noël aura lieu le samedi 21 décembre.

Il sera proposé à chaque enfant une entrée gratuite à la patinoire de Flixecourt à charge pour les parents de s’arranger pour les y emmener et les encadrer sur place

A 18h00 rendez-vous à la salle des fêtes pour la distribution de cadeaux du père Noël pour les enfants

Un bon de chez « Joué Club » d’une valeur faciale de 30 € sera attribué à chaque enfant de la commune, à charge aux familles d’aller choisir le cadeau qui sera conservé par « Joué club » jusqu’à distribution. La commune se chargera de la livraison. Les familles ne pourront abonder à plus de 10€ par cadeau et ce afin de préserver une certaine égalité entre les enfants lors de la distribution des cadeaux.

Le traditionnel colis sera distribué ce jour aux aînés de Plus de 65 ans de la commune. Les conditions d’attribution restent inchangées.

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire signale qu’il v a à prendre un arrêté afin de formaliser l’obligation de 30 cm entre les tombes.

Un règlement de cimetière plus exhaustif est à l’étude.

Un devis a été demandé pour le nettoyage des fenêtres de la salle des fêtes à une entreprise habilitée, la femme de ménage ne pouvant effectuer de travaux en hauteur

Me LAVOINE propose de présenter son association au prochain Conseil Municipal afin de parler des projets d’animation qu’elle envisage. A ce titre il faudra changer le règlement de la location de la salle afin que toute association d’Ergnies puisse bénéficier d’une location gratuite par trimestre

Adopté à l’unanimité

La séance est levée à 20h00.